



SIBRECSA

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 038-253801450-20230927-DECISION23_006-AU

S²LO

DECISION N° 23-006

Le président du SIBRECSA,

- **Vu la délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2020 portant délégation au Président pour la passation de marchés publics en procédure adaptée,**
- **Vu la publication du marché de travaux n° 2023SIB03 de sécurisation des bennes gravats publié le 23/08/2023,**
- **Considérant l'article R.2185-1 du code de la commande publique,**

DECIDE

Article 1^{er} : le marché n°2023SIB03 concernant la sécurisation des bennes gravats au sein des déchèteries qui avait été mis en œuvre en réponse à des risques de chute pour les usagers a fait l'objet d'un abandon. Le marché a été déclaré sans suite le 27/09/2023 pour motif de l'intérêt général, une rupture dans l'égalité de traitement des candidats en étant la cause.

Article 2^{ème} : Ampliation de cette décision sera transmise à :

- **Monsieur le Préfet,**
- **Monsieur le Trésorier,**

et annexée au registre des délibérations du Syndicat, ainsi que publiée sur le site du SIBRECSA : <https://sibreca.fr>.

Fait à Pontcharra, le 27 septembre 2023

**Le Président du SIBRECSA
Christophe BORG**

